

Brevet de patron de pêche

RNCP25496 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	213
Formacode(s)	21352, 21360
Code(s) ROME	A1406
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MER · SIRET : 13002671900018

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CTRE EUROPEEN FORMAT CONTINUE MARITIME	18290902800017	Former et organiser l'évaluation
ECOLE FORMATION MARITIME LITTORAL VENDEE	78645404100025	Former et organiser l'évaluation
LYCEE DE LA MER PAUL BOUSQUET	19341599900013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le brevet de patron de pêche est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation et d'expérience en mer requises pour être en mesure d'assurer, la conduite d'un navire de pêche ainsi que les opérations de pêche, en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

C'est un titre monovalent qui permet d'exercer des fonctions au niveau de direction :

- en tant que capitaine sur tout navire armé à la petite pêche, pêche côtière ou pêche au large (navigation à la pêche sur des navires s'éloignant habituellement du port pour une durée supérieure à 96h),
- en tant que second capitaine à bord de tout navire de pêche.

Outre les aspects de navigation et d'exploitation du navire, il doit assurer l'encadrement de l'équipage.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du brevet de patron de pêche est responsable de l'expédition maritime, de la conduite de la pêche et le représentant de l'armateur en toutes circonstances.

Il doit :

- maîtriser les règles de conduite du navire et manœuvrer son navire en toute sécurité,
- maîtriser les questions relatives à l'exploitation du navire et à sa stabilité,

- être capable d'assurer les soins médicaux d'urgence à bord,
- rédiger un rapport de mer en termes juridiques,
- connaître la réglementation des pêches maritimes et la réglementation visant à la protection du milieu marin,
- maîtriser les règles en matière de contentieux,
- connaître les techniques de pêche, de traitement des captures et les techniques d'exploitation des ressources biologiques,
- connaître l'économie des pêches et les bases de la gestion d'une entreprise,
- maintenir la sécurité de l'équipage et du navire,
- respecter la réglementation relative à la protection du milieu marin.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout type de navire de pêche

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du brevet de patron de pêche peut être employé en tant que capitaine sur tout navire armé à la petite pêche, pêche côtière ou pêche au large.

Il peut également être employé en tant que second capitaine sur tout navire de pêche.

Sous réserve de formation et de service en mer complémentaires, le titulaire du brevet de patron de pêche peut poursuivre son cursus pour obtenir un brevet de capitaine de pêche.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les conditions de formation et d'exercice sont fixées :

- au niveau international par :

La convention internationale de 1995 sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (STCW-F),

- au niveau européen par :

La directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles,

La directive 2008/106/CE du 19 novembre 2008 concernant le niveau minimal de formation des gens de mer, telle que modifiée,

- au niveau national par :

Le code des transports, notamment le Livre V (partie législative),

- Le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.

Préalablement à l'entrée à la profession de marin ou à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, une visite d'aptitude médicale à la navigation dans les conditions fixées par le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 est requise.

Pour garantir le maintien de ses compétences le titulaire du brevet de patron de pêche est revalidable tous les 5 ans.

Pour l'exercice des fonctions de capitaine, les conditions de moralité fixées par l'article L5521-4 du code des transports et précisées par le décret n° 2015-598 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relative aux gens de mer doivent être satisfaites.

Des conditions d'âge pour la délivrance du brevet sont fixées réglementairement.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (25 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	598
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La composition du jury est fixée par l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime.

COMPOSITION DU JURY — VAE

La composition du jury est fixée par l'arrêté du 13 juillet 2016 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP21175

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40084

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.developpement-durable.gouv.fr

www.formation-maritime.fr

Ministère chargé de la mer

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25496/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	5 418 €
Coût moyen par dossier	2 709 €
Durée moyenne	221 h
Période	11/2020 – 01/2023
France compétences	59 %
Reste à charge titulaire	41 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.